

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 février 2026

DROIT À L'AIDE À MOURIR - (N° 2453)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 1011

AMENDEMENTprésenté par
M. Sitzenstuhl

ARTICLE 4

À l'alinéa 8, substituer aux mots :

« liée à »,

les mots :

« résultant de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli sur les conditions d'accès.